

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1082 Décisions concernant les Ministères

n° 1082

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail ae trente huit mille cinq cent un francs (38.501 fr.) est accordée à M. Mohamed Azeid, employé aux Travaux Publics (Travaux et Ateliers du Port) victime d'un accident du travail survenu le 30 décembre 1959

Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget Local de l'exercice 1960,

chapitre 1, article 3, paragraphe 1.